

Plan d'action environnemental 2021-22

Axes	Sous-axes	Actions
1. Assumer un leadership environnemental	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Actualiser la politique environnementale, volets institutionnel et pédagogique, et la diffuser. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffuser l'information
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Repenser le mandat, le rôle et les responsabilités du comité environnement et mettre en place un comité renouvelé. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place les vigies environnementales
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer des partenariats avec les villes, organismes et autres groupes concernant des enjeux environnementaux spécifiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffuser les résultats du Collège concernant le projet d'écologisation des cégeps de la Fédération
2. Intégrer l'écocitoyenneté et les enjeux environnementaux à l'ensemble de l'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseiller la direction des études pour réviser les programmes d'études avec une visée environnementale. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer un coffre à outils pour l'ERE ➤ Créer un groupe de travail afin de développer une stratégie d'intégration des enjeux environnementaux dans les programmes
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseiller la direction des relations humaines pour favoriser le perfectionnement du personnel enseignant par rapport à l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Établir une stratégie de formation en collaboration avec les Relations humaines

3. Développer une culture du savoir-faire ensemble	➤ Implanter des projets porteurs qui offrent un contexte d'apprentissage écocitoyen innovateur et stimulant.	➤ Définir un projet porteur pour l'année 21-22
	➤ Créer des événements pour échanger des idées /occasions de réfléchir et se nourrir afin d'amener le milieu à se dépasser et à innover, chacun dans ses champs de compétences.	➤ Créer une activité ou un événement
4. Réduire l'impact environnemental des activités du collège	➤ Effectuer un diagnostic des matières résiduelles au Collège et implanter des mesures d'amélioration continue porteuses.	➤ Reporter le diagnostic au moment où il y a aura un taux d'occupation minimal de 80% ➤ Mettre en place des actions d'amélioration ➤ Accompagner l'Association étudiante dans la promotion et la sensibilisation du compost
	➤ Améliorer la mobilité afin de favoriser la réduction de l'empreinte carbone liée au transport de la communauté collégiale, en collaboration avec les partenaires.	➤ Mettre l'accent sur le transport actif ➤ Préparer un plan de gestion des déplacements
	➤ Effectuer un bilan carbone et planifier les mesures d'amélioration.	➤ Monter un plan de projet pour le bilan carbone pour l'année 22-23 s'il y a un taux d'occupation minimal de 80%

Mise à jour : 7 mai 2021